

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
<b>REGION</b>									
Conseil Régional		Tous opérateurs touristiques, quelle que soit leur nature juridique							
<b>CORREZE</b>									
Conseil Général 19	MEUBLES DE TOURISME CLASSES LABELLISES	Particuliers agissant en qualité de propriétaires; seront acceptées les demandes établies au nom de Sociétés Civiles Immobilières (S.C.I.) exclusivement familiales; Communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale		35 % porté à 40 % si mise en place d'équipements spécifiques d'accessibilité (en vue de l'obtention du label "Tourisme et Handicap")			54 900 € H.T pour les hébergements d'une capacité maximale de 6 personnes 73 200 € H.T pour les hébergements d'une capacité supérieure 6 personnes 16 500 € H.T par chambre d'hôtes 18 000 € H.T pour les équipements annexes	Création par aménagement d'un bâtiment existant, ou modernisation de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes labellisés "Gîtes de FRANCE" ou "CLEVACANCES" conduisant à un classement préfectoral au moins égal à 3 étoiles HEBERGEMENT projets de construction d'hébergements devant être à terme labellisés Tourisme et Handicap.	Nathalie JAMMET Direction du Développement Local / Cellule Tourisme 9 rue René et Emile Fage BP 199 19005 TULLE Cedex Tel : 05 55 93 74 64

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
Conseil Général 19	GITES DE FRANCE SPECIFIQUES : gîtes d'étape ET/ou de SEJOUR	Particuliers agissant en qualité de propriétaires; seront acceptées les demandes établies au nom de Sociétés Civiles Immobilières (S.C.I.) exclusivement familiales; Communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale		35 % porté à 40 % si mise en place d'équipements spécifiques d'accessibilité (en vue de l'obtention du label "Tourisme et Handicap")			61 000 € H.T porté à 90 000 € H.T si mise en place d'équipements spécifiques d'accessibilité (en vue de l'obtention du label "Tourisme et Handicap")	Création ou modernisation par aménagement d'un bâtiment existant de gîtes labellisés "Gîtes de France" destinés à l'accueil de randonneurs de passage ou en séjour.	Nathalie JAMMET Direction du Développement Local / Cellule Tourisme 9 rue René et Emile Fage BP 199 19005 TULLE Cedex Tel : 05 55 93 74 65
Conseil Général 19	HOTELLERIE DE PLEIN AIR	Opérateurs privés agissant en qualité d'exploitants du fonds (propriétaire ou gérant) autorisés à réaliser l'opération à leur compte Communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale		40 % pour les équipements spécifiques d'accessibilité en vue ou suite à l'obtention du Label Tourisme et Handicap			110 000 € HT pour les équipements spécifiques d'accessibilité en vue ou suite à l'obtention du label "Tourisme et Handicap")	Création, extension, modernisation des terrains de camping-caravaning (travaux de mise aux normes, sanitaires, espaces d'accueil, installation d'équipements de loisirs, ...) Création d'équipements spécifiques d'accessibilité en vue de l'obtention du Label Tourisme & Handicap	Nathalie JAMMET Direction du Développement Local / Cellule Tourisme 9 rue René et Emile Fage BP 199 19005 TULLE Cedex Tel : 05 55 93 74 66

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
Conseil Général 19	HOTELLERIE TRADITIONNELLE	Particuliers agissant en qualité de propriétaires; seront acceptées les demandes établies au nom de Sociétés Civiles Immobilières (S.C.I.) exclusivement familiales; Communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale		40 % pour les équipements spécifiques d'accessibilité en vue ou suite à l'obtention du Label Tourisme et Handicap			45 500 € H.T pour les équipements spécifiques d'accessibilité en vue ou suite à l'obtention du label "Tourisme et Handicap"	Création, extension ou modernisation d'hôtels (confort des chambres, confort des parties communes,...), Création et réalisation d'équipements de détente et de loisirs destinés à l'usage exclusif de la clientèle de l'établissement Création d'équipements spécifiques d'accessibilité en vue de l'obtention du Label Tourisme & Handicap	Nathalie JAMMET Direction du Développement Local / Cellule Tourisme 9 rue René et Emile Fage BP 199 19005 TULLE Cedex Tel : 05 55 93 74 67
Conseil Général 19	AUBERGE DE PAYS	Particuliers agissant en qualité d'exploitants du fonds (propriétaire ou gérant) dûment autorisés à réaliser l'opération à leur compte ou propriétaires. Pour les collectivités, la subvention ne pourra être attribuée qu'en l'absence d'initiative privée locale.		40 % pour les équipements spécifiques d'accessibilité en vue ou suite à l'obtention du Label Tourisme et Handicap			60 000 € H.T pour la modernisation en vue de l'obtention du Label "Auberge de Pays en Limousin"; 30 000 € H.T pour les équipements spécifiques d'accessibilité en vue ou suite à l'obtention du Label Tourisme et Handicap	Modernisation des établissements souhaitant obtenir le Label "Auberge de Pays du Limousin". Création d'équipements spécifiques d'accessibilité en vue ou suite à l'obtention du Label Tourisme et Handicap	Nathalie JAMMET Direction du Développement Local / Cellule Tourisme 9 rue René et Emile Fage BP 199 19005 TULLE Cedex Tel : 05 55 93 74 68

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
Conseil Général 19	RESTAURATION TRADITIONNELLE	Personnes morales et physiques agissant en qualité d'exploitants du fonds (propriétaire ou gérant) dûment autorisés à réaliser l'opération à leur compte ou propriétaires.		30 % pour une création, une extension et/ou une modernisation; 40 % pour les équipements spécifiques d'accessibilité en vue de l'obtention du Label Tourisme et Handicap			91 500 € H.T pour une création, une modernisation et/ou une extension; 45 500 € H.T pour les équipements spécifiques d'accessibilité en vue de l'obtention du label "Tourisme et Handicap"	Création, extension ou modernisation de restaurants (mise aux normes des cuisines, confort de la salle de restaurant, ...) Création d'équipement spécifiques d'accessibilité en vue de l'obtention du Label Tourisme et Handicap	Nathalie MANIERE Direction du Développement Local / Cellule Tourisme 9 rue René et Emile Fage BP 199 19005 TULLE Cedex Tel : 05 55 93 72 47
<b>LA HAUTE VIENNE</b>									
Conseil général 87	Hébergement Meublés et chambres d'hôtes								